

BULLETIN DE PARTICIPATION

(à photocopier dans le cas de plusieurs inscriptions)

1^{ère} rencontre européenne sur la gestion publique de l'eau

Quelle place pour les Entreprises Publiques Locales de l'Eau ?

Le jeudi 25 janvier 2007

A L'ETOILE SAINT-HONORE 21/25 RUE Balzac 75008 PARIS

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société ou organisme représenté :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

souhaite participer à la rencontre du 25 janvier 2007

TARIF pour la journée : 121.23€ HT - 145TTC (dont TVA 19.6 %)

règlement par chèque

Collectivités, règlement par mandat administratif

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales.

Date et Signature :

**Bulletin d'inscription à renvoyer impérativement avant le 12 janvier 2007
(attention nombre de places limité)**

SERVICE FORMATION & RENCONTRES D'ACTUALITE

46 rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS

Tél : 01.53.32.22.29/04

Fax : 01.53.32.22.22

Email : semformation@fedsem.fr

FEDERATION DES SEM

Conditions Générales

◆ **Inscription** : Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription.

◆ Le nombre de places étant limité pour chaque manifestation (journée d'actualité, déjeuner-débat), **les inscriptions sont retenues dans l'ordre d'arrivée des bulletins à la Fédération.**

◆ **Règlement** (tous les prix indiqués sont T.T.C.) :

- à l'inscription, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :

FNSEM - 46 rue Notre Dame des Victoires - 75002 Paris.

- ou par virement à :

Caisse Epargne - agence Bourse
3 rue du 4 septembre - 75002 Paris.

Code banque 17515 Code guichet 90000 Compte 04197099262 Clé RICE : 33

- Cas particuliers des collectivités locales : règlement sous 45 jours à réception de facture.

◆ **Nous vous rappelons qu'une journée d'actualité ne peut être considérée comme une journée de formation car aucun pré-requis n'est demandé et aucun objectif pédagogique n'est fixé.**

A ce titre, les prises en charge du coût par les OPCA ne peuvent intervenir.

◆ **Cas d'empêchement d'un participant ou Annulation** :

Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement d'une manifestation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure.

Tout report ou annulation **devra être signalé par écrit** (par fax ou mail) le plus tôt possible avant le début de la session.

Pour tout désistement ou annulation, des frais seront appliqués dans les conditions suivantes :

-100% du coût de la journée pour une annulation intervenue moins de 5 jours (week-end et jours fériés non compris) ouvrés avant le début de la journée.

-50% du coût de la journée pour une annulation intervenue moins de 10 jours ouvrés et plus de 5 jours ouvrés avant le début de la journée.

◆ **Les documents légaux** : une facture vous est adressée.

◆ **Responsabilité** : La Fédération des Sem ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'évènements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation d'une manifestation par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

◆ **LA Fédération des Sem** attire l'attention du participant sur la nécessité de prendre connaissance des conditions générales avant chaque manifestation.